

**Département des Côtes d'Armor**  
**GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU**  
**SEANCE du mardi 16 mars 2021**

L'an deux mille vingt et un, le mardi 16 mars, le Bureau d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par Monsieur Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h, salle Georges Rumen à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX. En raison de la situation sanitaire sont réunis en présentiel uniquement les présidents de commissions. Les dispositions législatives et réglementaires en vigueur le permettant, les conseillers délégués ont participé en visioconférence.

**Etaient présents :**

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; GOUAULT Jacky ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; Christian PRIGENT ; PUILLANDRE Elisabeth

**Etaient présents en visioconférence :**

LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; COAIL Christian ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN

**Excusé :** Yvon LE MOIGNE

*Départs de Vincent CLEC'H et Rémy GUILLOU à 12h15 (DEL2021-03-028)*

*Départs de Josette CONNAN et Jean-Pierre GIUNTINI à 12h45 (DEL2021-03-030)*

*Départ de Dominique PARISCOAT à 13h (DEL2021-03-032)*

*Départs de Philippe LE GOFF et Claude LOZAC'H à 13h15 (DEL2021-03-033)*



**DELBU2021-03-032**

**FILIERE RECYCLAGE DES FILETS DE PECHE : CONVENTION TRIPARTITE COOPERATION MARITIME/LTC/GPA**

La Coopération Maritime a pour vocation notamment d'accompagner au mieux le secteur de la pêche à se mettre en cohérence avec la réglementation à venir.

Cette réglementation porte sur l'obligation de mettre en place au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2025, un dispositif efficace et pérenne de filière nationale volontaire de gestion des engins de pêche usagés (EPU) ou le cas échéant une responsabilité élargie des producteurs (REP) réglementée.

Dans ce cadre, le **projet RECYPECH** envisage la mise en place **d'opérations pilotes** sur les ports et cherche à identifier les territoires volontaires et engagés.

La démarche de notre territoire a logiquement attiré leur attention et il nous est proposé d'être opération pilote dans le cadre d'une convention de partenariat dont les objectifs sont :

« Favoriser la pré-collecte et le tri sélectif des EPU dans les ports pilotes retenus, pour maximiser la collecte d'EPU recyclables et faire connaître la démarche et le projet de filière aux pêcheurs français ainsi qu'aux acteurs locaux des ports dans le but de les sensibiliser à ses enjeux (environnemental, sociétal, réglementaire...). »

Le projet d'opération pilote sur le quartier maritime de Paimpol consiste à élaborer, puis à mettre en œuvre, un schéma test de collecte sélective des filets de pêche usagés (FPU) en vue de maximiser leur valorisation / recyclage. Ce test implique d'étudier la possibilité d'une massification des FPU issus de 6 ports du quartier maritime, dans l'objectif de rentabiliser au mieux le circuit logistique et de créer une synergie entre eux.

Il sera étudié la possibilité de faire un test de collecte et pré traitement des chaluts issus de ces 6 ports.

La convention précise les modalités d'intervention de la Coopération Maritime auprès de Guingamp-Paimpol Agglomération et de Lannion-Trégor Communauté à savoir un accompagnement technique et méthodologique dans la structuration d'une filière locale de recyclage des FPU et l'étude de la possibilité de faire un test de collecte et pré traitement des chaluts.

La Coopération Maritime prend en charge financièrement les dépenses de l'opération pilote au sein du quartier maritime de Paimpol, dans la limite d'un montant maximum de 5 000 € TTC.

Guingamp-Paimpol Agglomération et Lannion-Trégor Communauté sont chargés pour leur part d'assurer le pilotage local opérationnel, et de collecter les données mettant en évidence les informations obtenues suite à cette opération pilote (quantification, caractérisation, schéma de collecte et de traitement retenu, organismes associés, coût, etc...). Mis à part le temps d'ingénierie, il n'y a aura pas de coût pour l'agglomération.

Les signataires de cette convention seront notre agglomération, la Coopération Maritime et Lannion-Trégor-Communauté.

**Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'agglomération, à l'unanimité des présents décident ;**

- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat tripartite entre la Coopération Maritime, Lannion-Trégor Communauté et Guingamp-Paimpol agglomération**

**Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.**

**Pour copie conforme,**

Le Président,

Vincent Le Meaux

